



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Bureau du Port - Square du Général Masson - 44500 LA BAULE

Exemplaire N° 19 – Décembre 2005 adressé à tous les utilisateurs du Port

LE MOT DU PRESIDENT

Vous connaissez notre enthousiasme et notre souci de mener au mieux notre association, mais là, suite au conseil portuaire, nous (les membres du bureau et moi même) avons pris un sérieux coup au moral.

20% d'augmentation et nous n'avons rien pu faire.

Malgré la liste élaborée de nos arguments, transmise par la verve de notre porte parole Gérald BOSIO, la décision de l'augmentation s'est jouée sur un vote à mains levées.

Vote consultatif, très décevant par les prises de position du SIVU et de la municipalité du Pouliguen (qui se disaient solidaires), voix complémentaires expliquées politiquement et qui ont tous approuvées cette proposition au mépris des plaisanciers.

C'est pour l'association (qui a regroupé en 2005 presque 400 membres) et ses dirigeants une grande déception, nous nous sommes sentis trahis, isolés, mais il fallait se ressaisir et agir.

Le jour même un texte était élaboré puis transmis à la presse, aux interlocuteurs du conseil portuaire et à l'UNAN 44.

La télévision NANTES 7, s'intéresse à ces événements et nous a interviewés et filmés dans le deuxième bassin.

L'UNAN 44, désormais opérationnelle vient désormais en renfort des associations locales, s'attaquant directement au conseil Général.

Ce même Conseil, qui saigne les plaisanciers en Loire Atlantique a eu l'hypocrisie de présenter un stand au Salon Nautique à Paris !

Mais ceci n'empêchera pas l'association de vivre et de continuer à se développer en 2006. La permanence au local continue chaque samedi de 11h à 12h30 et de plus en plus de membres viennent nous rejoindre, visites de courtoisie, suggestions, doléance, ou.....verre de l'amitié, le but est atteint et je pense que vous serez nombreux à vous côtoyer cet été.

Les non adhérents seront également les bienvenus

Les deux cocktails de Juillet et d'Août sont bien entendu reconduits.

Notez que l'assemblée générale se tiendra comme chaque année le samedi de Pâques, le 15 Avril 2006.

Pour terminer, dès les premiers rayons de soleil nous continuerons d'assouvir notre passion en prenant la mer.

Je vous souhaite à tous une très bonne année et bien entendu "bon vent".

Jean Paul DURAND

DERNIERE MINUTE

Monsieur METAIREAU maire de La Baule et président du SIVU du port nous fait savoir qu'une réunion sur l'étude hydro sédimentaire doit avoir lieu le 16 janvier 2006.

Bien sur, votre association sera présente et sera très vigilante afin de défendre les intérêts des plaisanciers. Du résultat de cette étude, sortiront plusieurs solutions d'**investissements** pour garder ce site naturel en eau.

Mr Daniel MARIE, président de l'UNAN 44 vient d'adresser un courrier à Mr B. DENIAUD, vice président du Conseil Général chargé des ports et demande rendez vous.

GV

VŒUX 2006



Jean-Paul DURAND

Jean Pierre MAURICE

Alain CHABRIER



Gérard VAUCLIN



Luc GARRIGUES

et les membres du Conseil
d'Administration
vous présentent
leurs meilleurs vœux marins pour
2006

NOTRE CADEAU DE NOËL : L'ENTRETIEN DU PORT

Les plaisanciers du port de La Baule-Le Pouliguen ont l'impression d'être les dindons de la farce.

Pour eux, le Noël magique se traduit par une **augmentation de 20 %** de leurs droits d'usage. Car, désormais, ce sont eux seuls qui financeront les frais de dragages ainsi que l'entretien du port

Voir pages suivantes nos comptes rendu et actions pour défendre les plaisanciers.

GV

L'assureur de la plaisance.

Nos tarifs en ligne : ASC. FR



Des garanties sans vétusté.

Le Pack sérénité.

TEXTE INTEGRAL DU COMMUNIQUE QUE NOUS AVONS TRANSMIS A LA PRESSE

Conseil Portuaire du 06/12/2005 -

COMMUNIQUE

Le Conseil Général de Loire Atlantique « propriétaire » du port de La BAULE – Le POULIGUEN se dégage de ses obligations basiques.

Assurer le niveau d'eau nécessaire dans cette ria -*port naturel depuis des siècles* -n'est plus considéré comme un investissement. La lutte contre l'envasement de notre site portuaire « relève » maintenant de son utilisation et de son fonctionnement !!

En conséquence et en conformité avec les récentes observations -bien opportunes -de la Cour Régionale des Comptes, les collectivités sont « priées » de faire supporter la totalité des dépenses nécessaires à la simple viabilité de la ria et du port (concédé pour la pêche artisanale et la plaisance) par les seuls usagers !.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de St Nazaire sous concessionnaire chargée (par contrat avec le SIVU de La Baule – Le Pouliguen concessionnaire) du fonctionnement du port doit faire face à la totalité des charges et **investissements** pour assurer la **simple survie** du port. Elle doit assurer sur ses seules propres ressources (c'est à dire les seuls **Droits d'Usage payés par les usagers**) la sauvegarde du site portuaire, le développement et la mise en conformité des équipements de base et leur bon fonctionnement.

Sauf à laisser faire la nature et voir disparaître ce vieux port « abri naturel », les travaux de dragage et de protection contre la mer seront toujours nécessaires .Il est rappelé qu'ils étaient co-financés jusqu'à présent à hauteur de **50%** par les **usagers** plaisanciers et **50%** par subvention du **Conseil Général « propriétaire du site »**.

Aujourd'hui, il s'agit donc bien d'une confirmation.

Il s'agit de l'**abandon** par la collectivité départementale des **investissements** nécessaires pour assurer la pérennité de ce site dans sa configuration naturelle. « **Port en ria** » dédié depuis des décennies à la pêche, au commerce (historiquement le sel et les produits des Pays de Loire....) et aux activités nautiques de plaisance (voile,pêche,etc...)

Pourtant, « pas d'eau sous la quille des bateaux = pas de port (simple et logique!)

Ce n'est plus l'affaire du Département de Loire-Atlantique !!!

Pour faire face à ces obligations et maintenir les équilibres financiers, la CCI a « proposé » lors de ce Conseil Portuaire une augmentation des droits d'usage de **20%** pour **2006**, soit pour un bateau de **6m** une augmentation de **232 €** (20 € par mois).

Les plaisanciers se sont élevés contre un tel pourcentage d'augmentation **10 fois l'inflation !**

En 2005 l'augmentation avait déjà été de 5% (2,5 fois l'inflation) Sans plus d'efficacité ni de résultats rapides et patents pour les usagers !!

Les remarques suivantes ont été faites par les représentants des plaisanciers :

- Ils comprennent la nécessité des travaux et des provisions, qui, ayant été mal gérés par les décideurs précédents, sont maintenant soumis à un rattrapage démesuré. Ce rattrapage devrait être mieux étalé dans le temps.
- Ils s'interrogent sur le rejet par le Conseil Portuaire de leurs propositions d'étalement dans le temps des augmentations. En effet, à ce jour, il n'y a pas de lisibilité quant aux futures dispositions d'exploitation du port. Qui va gérer ? - Pourra t'on disposer de moyens de dragage moins onéreux ? A quel coût ? Selon quelle fréquence ?

Il ne faut pas confondre provision de gestion nécessaire et «super » *matelas de sécurité*, sachant que le droit de regard et d'intervention des plaisanciers reste très limité.

Certes, si comme annoncé, le port est cédé dans un avenir proche aux communes notre **carnet de cheques pourra être posé à coté de notre bulletin de vote**. Mais, d'ici là, nous appelons TOUS les usagers à rester très vigilants avec nous sur les études et **développement des moyens techniques à mutualiser** sans plus attendre pour abaisser les coûts d'investissement, de fonctionnement et conséutivement les droits d'usage excessifs que nous supportons sans résultats significatifs sur la jouissance normale du site et des installations.

Résultats du Vote Consultatif obligatoire du Conseil Portuaire:

12 Votants du Conseil Portuaire se sont exprimés à propos de cette augmentation :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="radio"/> 4 votes NON | émanant des Usagers du Port |
| <input type="radio"/> 2 abstentions | dont 1 émane d'un élus de La BAULE |
| <input type="radio"/> 6 votes OUI | émanant de nos élus et de leurs mandants (sans réserves) |

Il a été accordé tout de même aux usagers le maintien de l'étalement sur 6 mois des prélèvements des droits d'usage du port.

Les usagers ont ensuite informé le Conseil Portuaire qu'en cas de manquement, de retard ou d'abandon des travaux et investissements prévus pour le bon fonctionnement du port, ils envisageraient de reconsidérer leurs versements dans le cadre des dispositions légales en vigueur. **Eviter de payer content et surtout COMPTANT !!!!!!**

La transformation de la cale de carénage près du manège en cale « **propre** » devrait donc être réalisée pour pâques 2006. (Elle était promise pour pâques 2004)

Ce compte-rendu sera communiqué à l'**UNAN** (Union Nationale des Associations de Navigateurs) représentative des plaisanciers de France.

In Fine, le Président DENIAUD a déclaré qu'il avait pris bonne note des avis émis, les plaisanciers attendent (sans illusion) la décision définitive du Conseil Général.

La CCI a toutefois clairement envisagé une **révision des tarifs à la baisse** au cas où les projets et les équipements et travaux s'avèreraient moins onéreux ou mieux subventionnés par nos collectivités locales en étant logiquement considérés comme des **dépenses normales d'investissement (et non plus comme des dépenses de fonctionnement et d'entretien imputables aux seuls usagers.)**

Le port de La Baule -Le Pouliguen sans capacité de « flottaison » est-il encore un port ? Est-il injustifié de vouloir que les bateaux flottent ? Les « sondes » garanties par contrats doivent être entretenues et respectées !!!!!

N'y a t il pas un comble d'incohérence dans la politique portuaire du Conseil Général qui pourtant met en avant pour l'attractivité de la Loire Atlantique et le développement de son capital touristique :133 Km. de littoral préservé et 15 ports .?? Dans quel état réel et acceptable pour La Baule et Le Pouliguen ????

L'A.P.P.B.P.

Addendum...in fine

Peut être faut-il encore mieux souligner auprès du Conseil Général de Loire Atlantique qu'il faut aussi de l'eau « libre » dans l'étier sur lequel se trouve le Port de La BAULE – Le POULIGUEN pour alimenter **les marais salants**. Ils développent à l'échelon mondial et pas seulement en Loire Atlantique, l'AOC « **Sel de Guérande** ». Enfin, cet étier, site naturel, a permis à quelques 275 conchyliculteurs venus des différentes régions de France, de remonter jusqu'aux quais du 3^{ème} bassin pour débarquer et expédier rapidement les tonnes de coquillages quotidiennement ramassés sur le gisement de la baie du POULIGUEN cet automne2005 encore. Alors port de pêche ou pas port de pêche ????

Ce communiqué a été transmis aux Présidents et membres du Conseil Portuaire.

Une conférence de presse s'est tenue le Lundi 12 Décembre 2005 à La Baule.

Le Pavillon Bleu lettre de liaison de l'APPBP assurera l'information des usagers.



UNAN 44

UNion d' Associations de Navigateurs de Loire-Atlantique

Communiqué de Presse UNAN 44

LE PATRIMOINE MARITIME S'ENVASE, LA PETITE PLAISANCE SE MEURT... POURQUOI ?

Le dernier conseil d'administration exceptionnel de l' **UNAN 44** (UNion des Associations de Navigateurs de Loire-Atlantique), émanation de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (**UNAN**) présente sur tout le littoral national (Nord, Ouest, Sud de la Franc regroupant plus de 40.000 adhérents plaisanciers dont 2.000 pour l'**UNAN 44**), s'est tenu le 24 novembre. L'objet de cette réunion devait traiter de la nouvelle politique du Conseil Général de notre département.

Il en résulte une grande inquiétude suite aux déclarations d'intentions et des réponses faites par la nouvelle assemblée départementale aux questions que nous avions posées concernant la plaisance et les 15 ports dont elle a la charge.

Par décision, le Conseil Général mandaté dans le cadre de la Loi de décentralisation (Loi de 1982 initiée par Gaston Deferre et la Loi de 2004), a décidé de ne plus subventionner les travaux des ports de pêche-plaisance de L.A à dominante plaisance. C'est à dire ne plus participer aux travaux d'entretien, d'améliorations des pontons et des corps morts, mais plus particulièrement se soustraire des coûts de dévasage par dragage qu'il finançait jusqu'alors à équité avec les collectivités locales et ce, dès la fin de l'année.

Pour exemple, au même titre qu'il finance les travaux de construction ou de réparation dans les collèges, les travaux des routes départementales etc... vouloir en imputer les coûts uniquement aux usagers, reviendrait à faire payer les seuls parents d'élèves ou les seuls automobilistes...

Cette décision paraît à l'**UNAN 44**, qui rappelons-le regroupe la majorité des ports de notre département, à la fois injuste et particulièrement anti-économique voire anti-sociale.

A l'évidence les arguments de bon sens développés par les représentants des plaisanciers lors de récentes réunions avec les élus, notamment dans les Conseils Portuaires où la totalité du monde maritime ne siège qu'à titre d'observateur et sans pouvoir (c'est pourtant vrai !!!...), se sont heurtés à un mur... qui ressemble de plus en plus à un panneau électoral.

Concernant le dragage des ports appartenant au patrimoine littoral, que souhaite le Conseil Général qui en a l'entièr responsabilité de gestion ?... laisser l'envasage détruire progressivement et irrémédiablement les sites ?... et par là même, les interdire tant à la navigation de pêche, de plaisance qu'au tourisme ?...

C'est vouloir la disparition des petites flotilles de pêche, de la petite plaisance et des loisirs nautiques dans les ports nouvellement appelés pour la circonstance « mixtes à dominante plaisance »... allons donc !

Avec ou sans bateaux, l'envasage qui n'est pas de leur fait, est un phénomène naturel et incontournable régulé depuis toujours par les collectivités qui en avaient la charge financière. Vouloir en attribuer les coûts à des retraités pour la plupart est scandaleux.

Il nous semblait à l'**UNAN 44** que la responsabilité première du département consistait à prendre partiellement en charge et maintenir en état le patrimoine maritime, richesse naturelle et touristique, afin de préserver et pérenniser les emplois locaux générés par les activités qui y sont liées. Il y a 3000 emplois directs et autant de foyers fiscaux induits par la petite plaisance en Loire Atlantique pour ne citer que les arguments économiques, sans comptabiliser tous les emplois dérivés par l'activité touristique qui en découle.

Amputer ces ressources est bien un acte grave et anti-social dont il faudra assumer à terme les factures. Effectivement, nous avions tort d'être logiques.

En conséquence et à contrario, quelle signification donner à la présence « EN GRANDES POMPES » du Conseil Général de Loire Atlantique au Salon Nautique de décembre 2005 à Paris, si l'activité plaisance est implicitement sabordée pour clamer par ailleurs, apporter son aide à la promotion et aux infrastructures des loisirs nautiques de notre département ???

C'est décidé, nous n'en resterons pas là !!!

Association Loi du 1^{er} juillet 1901 et décret du 6 août 1901

UNAN 44 - 9 Rue du Maréchal Foch SAINTE MARIE SUR MER - 44210 PORNIC
Tél. 02 40 82 56 02 - Courriel : unan44@voilà.fr



ARTICLES DE PÊCHE
APPÂTS VIVANTS

7, rue de l'Église - LE POULIGUEN

THALA PÊCHE

Tél./Fax 02 40 62 22 89

MOBILISONS NOUS

Votre bateau est basé au Port de La Baule-Le Pouliguen

Comme vous avez pu le lire dans les pages précédentes, maintenant c'est aux plaisanciers de tout payer.

Cette décision est inadmissible et nous continuerons à nous battre et à nous défendre.

Une grande partie des plaisanciers a adhéré à l'Association en 2005 et sur les 705 bateaux amarrés dans le port à l'année, presque 400 propriétaires sont désormais membres de l'APPBP.

Pour que l'association soit un **acteur fort** dans nos négociations, il est indispensable que les Plaisanciers soient représentés majoritairement. **L'union fait la force**, aussi l'APPBP a besoin de votre adhésion.

Pour l'année 2006, le montant de la cotisation reste à 20 €.

En contrepartie de votre adhésion, l'APPBP s'engage à :

- Défendre les intérêts des plaisanciers,
- Informer régulièrement ses membres (Bulletin « Le Petit Pavillon Bleu », tableau d'affichage au siège) ;
- Réunir ses membres (permanence au local tous les samedi), Assemblée Générale à Pâques, cocktails de Juillet et d'Août),
- Rencontrer régulièrement notre nouvel interlocuteur de la CCI. (Déjà 2 fois depuis octobre, la prochaine fois en janvier)
- Proposer à la CCI des améliorations (souvent demandées par les membres) quant à l'aménagement du port
- Suivre l'avancement des ces travaux au regard des engagements faits et de l'avance de trésorerie prévue dans l'augmentation du prix du droit d'usage du port pour les années à venir.
- Animer notre port
- Faire bénéficier ses adhérents de remises sur présentation de leur carte de membre chez plusieurs commerçants spécialisés (liste dans le prochain numéro réservé aux membres).
- Rester en contact permanent avec vous, par courrier (adressé à **APPBP square Général Masson 44500 La Baule**), par email à l'adresse suivante: appbp@wanadoo.fr ou par téléphone au numéro ci dessous

Président : 06 07 46 62 59
Fax : 02 40 63 43 62

GV

A.M.B.

Ateliers Maritimes Baulois

JEANNEAU - YAMAHA

Route de Guérande

44510 LE POULIGUEN

Tél 02 40 15 16 16

Fax 02 40 15 16 11

e-mail : contact@amb-yachting.com

www.amb-yachting.com

NAVY PLAISANCE

LENIPHEN - 44350 GUÉRANDE

Tél. 02 40 42 30 60

Fax 02 40 62 30 84

4 PROFESSIONNELS A VOTRE PORTE

ENTRETIEN MÉCANIQUE,
GRUTAGES, SORTIES D'EAU,
CARÉNAGE, ANTIFOULING, RÉPARATIONS,
VENTE DE BATEAUX NEUFS ET OCCASIONS,
LOCATION D'EMPLACEMENTS
TRAVAUX POLYESTER,
CONSTRUCTION CP. EPOXY, ETC...

PHM
yachting

2, rue du Pré Malenpogne
44510 LE POULIGUEN
Tél. & Fax : 02 40 15 06 06
E-mail : phmyachting@aol.com

3M Marine **X International**

SOS ATLANTIC
ENTRETIEN - GARDIENNAGE
CARÉNAGE - GRUTAGE

GUIMARINNE
Les bateaux plaisir

Chemin du Pré Malenpogne
44510 LE POULIGUEN
Tél. 02 40 42 33 29
Fax 02 40 42 82 28
<http://sosatlantic.ifrance.com>
e-mail : sos_atlant@aol.com

MERCURY **VOLVO PENTA** **IGOL**

LE MOT DE L'ASSUREUR

Comme vous pouvez le constater sur notre logo en première page, le cabinet ASC est devenu ASC – GRAS SAVOYE.

Cette entrée dans notre capital du 1^{er} courtier Français ne peut que vous rassurer sur la pérennité de notre entreprise.

Toujours soucieux d'apporter le meilleur service à nos clients, partenaire de l'APPBP, n'hésitez pas à nous contacter pour toute étude de tarification sur votre bateau, actuel ou futur.

Notre savoir faire est reconnu, et notre proximité est un atout de chaque instant.

ASC

Vous êtes dans le vent...

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme

**COMPTOIR
DE LA MER**

La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou soldé.